

**Robotics Place** 3 rue du Cagire 31120 Pinsaguel contact@robotics-place.com www.robotics-place.com

# CHARTE D'ENGAGEMENT DE L'ADHERENT ROBOTICS PLACE

Année 2018
Préambule
Robotics Place, Cluster de la Robotique et des Drones de la Région Occitanie, regroupe les acteurs de la filière régionale. Robotics Place œuvre au développement économique de ses membres et au rayonnement de l'activité Robotique et Drone dans la Région Occitanie.
La validation de la présente charte est indispensable pour pouvoir adhérer à Robotics place.
Cette charte ne peut être signée que par une personne légalement autorisée à représenter son entreprise.
==========
Entre Robotics Place, Association sans but lucratif (loi de 1901), dont le code SIREN est 790 262 901, sis 3 rue du Cagire, ZA des Pyrénées, 31120 Pinsaguel dans les locaux de l'entreprise AIROD Technologies
Représentée par Laurent LATORSE, Président de Robotics Place
Et Control of the Con
Nom de l'entité / Statut juridique :
Adresse:
Nom du représentant légal :
Fonction du représentant légal :



Robotics Place 3 rue du Cagire 31120 Pinsaguel contact@robotics-place.com www.robotics-place.com

## 1. Obligations des membres de Robotics Place

- Robotics Place est une association, pas une société de service : en adhérant à Robotics Place, le membre s'engage à considérer son association comme tel et à participer dans la mesure de ses moyens et de son temps à son développement, son évolution et son rayonnement.
- Agir conformément aux missions de Robotics Place.
- Respecter le statut et le règlement intérieur, agir en parfaite loyauté et de bonne foi à l'égard des autres membres et donner une image positive du cluster autant au sein de sa structure qu'à l'extérieur.
- Respecter les décisions de l'Assemblée Générale et payer sa cotisation dans les meilleurs délais (en début d'année, au plus tard à 60 jours après réception de la facture).
- Respecter le principe de la libre concurrence entre les membres.
- S'engager à utiliser la charte graphique de Robotics Place en cas de référence à Robotics Place sur tout support de communication à l'occasion de leurs activités.
- S'abstenir de toute concurrence déloyale, détournement de clientèle, dénigrement, espionnage industriel, de tout comportement parasitaire
- S'interdire de toute utilisation à des fins non autorisées par l'adhérent les ayant communiquées, d'informations obtenues du fait de sa qualité d'adhérent.
- S'engage à respecter une totale confidentialité au sujet de toutes informations auxquelles l'adhérent aurait accès pendant l'adhésion et indéfiniment au-delà
- Tout manquement donnera lieu à poursuites le cas échéant
- Favoriser, dans la mesure du possible, le développement économique local par l'application de la règle de la préférence interne. Appliquer la règle de la préférence interne, signifie que les membres de Robotics Place chercheront en premier lieu au sein du cluster les partenaires dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs. Cette règle s'applique sous réserve de respecter les lois en vigueur, en particulier les règles relatives au droit de la concurrence, les chartes éthiques et autres règles internes aux entreprises.



Robotics Place
3 rue du Cagire
31120 Pinsaguel
contact@robotics-place.com
www.robotics-place.com

#### 2. Droits des membres de Robotics Place

- Bénéficier des services proposés par Robotics Place, participer aux actions mis en œuvre par le Cluster
- Bénéficier de l'expertise marché de Robotics Place
- Etre informé par Newsletter des initiatives commerciales de Robotics Place (Business Développement) et y participer si l'adhérent le juge opportun
- Bénéficier d'un traitement équitable dans le choix des membres d'un appel à projet, dans la diffusion d'informations importantes, de participation à des événements, de bénéficier des réductions sur des stands collectifs
- Etre référencé sur l'ensemble des supports de communication de Robotics Place
- Candidater au Conseil d'administration du cluster et ainsi contribuer à ses orientations
- Conserver une totale indépendance de la gestion de son entreprise

### 3. Exclusion de Robotics Place

- Le non-respect de la charte, du statut, du règlement intérieur constitue un motif d'exclusion de Robotics Place.
- Cette exclusion sera proposée et motivée par écrit par le bureau de Robotics Place au Conseil d'Administration de Robotics Place avec copie à l'adhérent concerné. Le Conseil d'Administration sera habilité à prendre une décision.
- L'exclusion prononcée par le Conseil d'Administration entraînera la résiliation de plein droit de la présente charte ainsi que des autres chartes associées à l'égard de l'entreprise adhérente exclue.



Robotics Place 3 rue du Cagire 31120 Pinsaguel contact@robotics-place.com www.robotics-place.com

## 4. Durée de validité de la charte

Cette charte est valable pour l'année calendaire en cours à compter de sa date de signature sous condition de versement de la cotisation d'adhésion au cluster.

Elle est ensuite reconduite tacitement, tous les ans, sauf dénonciation écrite par l'entreprise ou en cas de non-renouvellement de l'implication ou en cas d'exclusion de l'entreprise de Robotics Place.

Fait en 2 exemplaires à	, le	
Pour l'adhérent : Nom et qualité du signataire		Pour Robotics Place :
		Laurent Latorse, Président

Cachet de l'adhérent:

